

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Tunis, le 28/08/2025**

Le Conseil d'Administration de l'Union Internationale de Banques (UIB) s'est réuni le jeudi 28 août courant au siège de l'UIB, sis aux Berges du Lac, Tunis.

A sa propre initiative, le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Kamel Néji, a annoncé sa démission aux membres du Conseil d'Administration de l'ensemble de ses fonctions et mandats au sein du Groupe UIB.

Sa décision prendra effet le 31 décembre 2025, de manière à tenir compte des délais nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de succession.

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette décision et remercie Monsieur Kamel Neji pour ses 18 années d'engagement au sein de l'UIB et auprès de ses diverses parties prenantes.

A cette occasion, Monsieur Kamel Néji a déclaré : « Le 24 novembre 2022, j'avais exprimé mon intense désir de changement et de ne pas faire un mandat de trop au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. Cependant, l'annonce de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur la participation de Société Générale au capital de l'UIB, le 6 juin 2023, a constitué un événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui m'a convaincu, dans l'intérêt supérieur de l'UIB, de remettre à plus tard les nouveaux horizons et les nouveaux challenges auxquels j'aspirais alors ».

Il a ajouté : « A la demande du Conseil d'administration réuni le 31 janvier 2024, j'ai accepté d'être renouvelé dans mes fonctions d'administrateur lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2024, et dans mes fonctions de Président de Conseil d'Administration lors du conseil d'administration réuni le même jour. Je constate que cette réflexion stratégique a pris fin le 7 février 2025 ».

« Depuis 2008, j'ai servi avec honneur l'UIB et mon pays. Et ai toujours agi en faveur de l'ensemble des parties prenantes de la Banque, jamais contre. Je reste naturellement à la disposition du Conseil d'Administration pour assurer - résolument et de manière indépendante - la transition conformément aux dispositions de la Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de Gouvernance des Banques et Etablissements Financiers. Et ce, tout en veillant au maintien des relations confiantes, positives telles qu'elles existent aujourd'hui au sein de la Banque » a conclu Monsieur Kamel Néji.

**Contact presse : +216 71 218 356**

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUE - Rue du Lac Turkana - 1053**

**[www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)**